

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1447

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

305 492 183 RCS Lyon.

ITAFRAN.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 3000000.00 EUR.

Adresse : 21, Avenue De l'Industrie, et 47 Avenue Gabriel Péri, 69960 Corbas.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION. Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : ITAFRAN, la forme : SAS, l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 21, avenue de l'Industrie et 47, avenue Gabriel Péri, 69960 CORBAS, le montant du capital : 3.000.000 €, le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 305 492 183 RCS LYON. Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : SOCIETE EUROPEENNE DE ROULEMENT ET DE TRANSMISSIONS - SERT, la forme : SAS, l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 21, avenue de l'Industrie, 69960 CORBAS, le montant du capital : 300.000 €, le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 408 066 504 RCS LYON. L'évaluation de l'actif et du passif de la société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 565.522 €, passif : 120.291 €. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : compte tenu de la détention de l'intégralité des actions de la société absorbée et de la société absorbante par la société LA COMPAGNIE FINANCIERE DE LA PONCETIERE, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange et la fusion ne donnera pas lieu à l'augmentation du capital de la société absorbante. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant. La date du projet commun de fusion : 27 octobre 2025. La date de réalisation définitive de la fusion : 31 décembre 2025. Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société Absorbée le 29 octobre 2025 au Tribunal de commerce de LYON et pour la société Absorbante le 29 octobre 2025 au Tribunal de commerce de LYON..